Le Brésil autorise deux maïs transgéniques

Par

Publié le 31/01/2008, modifié le 27/02/2025

Courant 2007, la CTNBio (commission scientifique brésilienne) a rendu deux avis positifs pour la commercialisation et la culture de deux maïs transgéniques : le LL de Bayer (ou T25, tolérant un herbicide, le glufosinate d'ammonium) et le MON810 (qui produit un insecticide) [1]. Le 12 février dernier, le Conseil National de la biosécurité (CNBS), composé de onze ministres, a donné l'autorisation formelle pour la commercialisation de ces deux maïs avec sept voix contre quatre. C'est la première fois que du maïs transgénique est autorisé à la culture et à la commercialisation au Brésil.
La séance du CNBS a mis en évidence des oppositions marquées au sein du gouvernement. Si le ministère de l'agriculture estime que la culture des deux maïs permettra une augmentation de rendement de 30 à 40%, le ministère de la Santé aurait souhaité davantage d'études toxicologiques et d'allergénicité. Le ministère de l'environnement, celui de l'aquaculture et de la pêche, et celui du développement agraire se sont également opposés à la décision.
Courant 2007, les deux avis de la CTNBio avaient été très controversés. Un tribunal fédéral avait notamment suspendu l'avis de la CTNBio sur le T25 dans l'attente de mesures de coexistence (Inf'OGM Actu n°1, BRESIL – Le maïs Liberty Link de Bayer autorisé, suspendu... puis annulé). D'autre part, deux agences nationales chargées de la surveillance sanitaire et environnementale avaient demandé au CNBS le refus des deux autorisations, notamment car la distance entre les cultures, fixée par la CTNBio, était "insuffisante"... Le 12 février, en un peu plus d'une heure, la séance du CNBS a balayé ces questions.

[1] http://agenciact.mct.gov.br/index.p...

Adresse de cet article : https://infogm.org/le-bresil-autorise-deux-mais-transgeniques/